

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/ SUO
A l'attention de Madame Pascale
VAIDY-LEPERCQ

Vaux le Pénil, le 21 décembre 2017.

Par courrier réceptionné le 16 octobre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L111-5 du Code de l'Urbanisme pour le permis de construire n°077 500 17 00003 déposé par l'association « 115 du Particulier », représentée par Monsieur Fabrice DUPIRE, pour la construction d'un bâtiment destiné au stockage du matériel et du bois sur la commune de VILLEBEON.

Le POS de la commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

Afin d'examiner ce dossier, la commission a souhaité pouvoir disposer d'une description plus détaillée du projet et a donc fait une demande de pièces complémentaires le 2 novembre 2017. Ces éléments ont été réceptionnés le 4 décembre 2017.

La commission s'est réunie le 21 décembre 2017 pour examiner ce dossier.

Le projet n'ayant pas d'impact particulier sur les parcelles naturelles, agricoles et forestières et participant au développement de l'activité forestière, la commission a rendu **un avis FAVORABLE** à cette demande de permis de construire.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU